

# Le Célé et ses affluents sont sous protection

## Environnement



Les aires de repos ou d'embarquement sont bien entretenues. Ici à Béduer.

Le plan de gestion des milieux aquatiques du Syndicat mixte du bassin de la Rance et du Célé, coordonne et définit les interventions à mener sur les rivières du bassin du Célé. Plusieurs cours d'eau sont concernés par les travaux qui ont démarré en octobre 2015. Outre le Célé, ce sont chez nous, le Planioles (ou ruisseau des Carmes), le Cirganiol à Saint Jean Mirabel, l'Enguirande, et plus bas vers le confluent, la Sagne et le Pech Merle.

Suite aux tempêtes du 31 août et d'octobre 2015, en bordure des cours, de nombreux arbres ont été fragilisés ou sont tombés. Dès fin septembre, le syndicat a réalisé un diagnostic sur l'ensemble de la rivière entre Bouziès (confluence du Lot) et Bagnac, afin de prioriser et d'organiser les interventions d'urgence. Après un marquage des arbres à risques, ou à retirer du lit du cours d'eau, trois entreprises, SARL Lucane, Ait l'Haj et Trait Lot commençaient les travaux en novembre.

«Pour tous ces travaux, pas de problème dit Bernard Laborie, président du syndicat, nous savons ce qu'il faut faire. Mais nous sommes tributaires de la météo. Et certains travaux de préparation sont encore à faire, car nous privilégions la sécurité. De mars à juin, c'est compliqué pour nous, la végétation monte, il faut anticiper. Mais nous avons une belle équipe de techniciens, et les entreprises sont efficaces».

Sur l'Enguirande et certains de ses affluents, comme le Cirganiol, des opérations de mises en défens des berges, et d'installations d'abreuvement pour les bêtes sont programmées.

«Nous allons interdire les animaux dans l'eau, précise Joël Trémoulet directeur du syndicat, mais aider les agriculteurs à installer des points d'abreuvement des bêtes. Il faut une solidarité de tous les côtés. Cela fait partie des trois règles éditées par le SAGE : nonaccès des animaux dans le cours d'eau, constitution d'une bande enherbée de 5 mètres de large et interdiction d'objets encombrants (balles rondes, bois, etc) à moins de 35 mètres des berges. C'est dans un intérêt général que nous intervenons dans l'entretien et la gestion de ces cours d'eau». Ailleurs, à Monteils, à Corn, le mobilier des aires de repos ou d'embarquement sera changé.

## Un superbe guide technique

Pour les propriétaires riverains, mais aussi pour ceux que les rivières intéressent, le syndicat du bassin de la Rance et du Célé vient d'éditer un beau guide technique traitant de la connaissance des cours d'eau, des réglementations, des droits et devoirs des riverains, de la gestion des berges, de gestion des ouvrages hydrauliques et des parcelles riveraines des cours d'eau, etc.

Doté de belles photos explicatives, et d'illustrations de Jean-Christophe Vergne, cet outil indispensable pour les riverains est à consulter sur [www.valleeducele.com](http://www.valleeducele.com), à charger sur internet ou à se procurer gratuitement au syndicat, 24 allée Victor Hugo.